

**DÉCISION N°2018-229 DU 24 SEPTEMBRE 2018  
PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE**

La directrice générale de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu le décret n°2006-208 du 22 février 2006 modifié relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu la décision n° 2017-149 du 18 juillet 2017 modifiée, relative aux délégations de signature.

**DÉCIDE**

**Article 1**

En l'absence de M. Vincent CHATALIC, Directeur de programme sa signature est déléguée à M.Tuan LE MINH, Directeur de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature.

**Article 2**

La présente décision produira ses effets entre le jeudi 11 octobre 2018 et le dimanche 21 octobre 2018 inclus.

La directrice générale,



**Marie-Luce BOUSSETON**